



## Mesures Salariales 2022

### Une Décision Unilatérale de l'Employeur qui profitera, une fois de plus, aux actionnaires !

Dans la négociation sur « les mesures salariales à GRDF 2022 », la CGT n'a jamais caché sa revendication de voir la masse salariale augmenter de 14,85%.

Cette augmentation est justifiée et s'appuie sur des chiffres incontestables issus de l'INSEE, de la branche des IEG et de rapports d'experts. Elle est de plus largement finançable au regard du 1.3 milliard d'euros que GRDF envisage de remonter à l'actionnaire ces trois prochaines années !

### Nos revendications

Par ces revendications, la CGT porte, une fois de plus, « une plus juste répartition des richesses » tout en chiffrant ce qu'elles représentent pour l'évolution du pouvoir d'achat des agents, soit à minima une revalorisation de 178€ pour chacun\* répartie comme suit :

- **11 %** de rattrapage du Salaire National de Base par rapport au SMIC et au SNB, soit 137€ à minima par mois,
- **1 NR pour tous** au titre des 81 millions d'euros économisés sur les charges de personnel pendant l'ATRD 5, soit 2.3% ou 29€ de plus par mois,
- **0.95 %** correspondant à la compensation de l'inflation 2021 selon la demande formulée par GRDF et retenue par la Commission de Régulation de l'Énergie, soit 12€ de plus par mois.

Pour ce qui est de l'engagement de chaque salarié d'une part, et de l'appréciation de leur professionnalisme ou de leur mobilité d'autre part, les revendications CGT permettaient :

- **1%** de la masse salariale en taux d'avancements au choix,
- **1%** de la masse salariale en taux de promotions avec des GF (soit 2NR) non transformables.

**Ce sont 9486 NR qui auraient été gagnés au lieu des 7821 proposés dans l'accord soit 1665 NR de plus !**



Alors celles et ceux qui aujourd'hui nous attaquent en se faisant passer pour des super héros défenseurs absolus du pouvoir d'achat des salariés devraient plutôt expliquer pourquoi ils ont baissé pavillon aussi vite.

Au lieu de tenter de faire ressortir les NR qui auraient été perdus, ils devraient plutôt présenter le nombre de NR qu'ils ont refusé d'aller conquérir pour vous !

Mais pour cela, encore eût-il fallu qu'ils exposent leurs propositions chiffrées et argumentées en début de négociation.

La consultation de nos syndicats territoriaux dans le respect des statuts de notre Fédération a fait ressortir un vote CONTRE la signature de cet accord à 70%.

**L'accord soumis à signature n'a pas récolté une représentativité majoritaire de ses signataires, (FO et CFDT ne représentant à eux deux que 30.69%).**

**La Direction de GRDF a fait le choix de mettre en œuvre une Décision Unilatérale de l'Employeur (DUE) encore moins favorable et donc de prendre en otage les salariés au milieu d'un dialogue social en berne à GRDF. Elle doit en assumer seule la responsabilité.**

**Dans les semaines à venir, la CGT continuera à porter ses revendications en termes de mesures salariales et appelle l'ensemble des salariés à répondre favorablement aux mobilisations programmées en local et à se rapprocher des syndicats.**

**La CGT s'appuiera sur le prochain Conseil d'Administration de GRDF, le 16 février 2022, pour porter la voix des salariés !**



\*En se basant sur un salaire net à 1250€



[csec-grdf.fnme-cgt.fr](http://csec-grdf.fnme-cgt.fr)



[@CseCCGTGRDF](https://www.facebook.com/CseCCGTGRDF)



[@CseCCGTGRDF](https://twitter.com/CseCCGTGRDF)